

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU MARDI 1<sup>er</sup> Octobre 2019

Étaient présents, MMES CHARTIER, DUTRIEUX, NOTTER, LANDRIEUX, MM. LEFEBVRE, THURU, LECLERCQ, BRUNEL, REMY, WARDZIAK, DOCHEZ et LECOMTE formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : Mme BOURLET pouvoir à Mme CHARTIER, M. MANARD pouvoir à Mme NOTTER  
Secrétaire de séance : LANDRIEUX Brigitte

M. le Maire prend la parole avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion de conseil :

Chers collègues,

En préambule de cette réunion, je tiens à vous remercier tout particulièrement pour votre participation au séminaire de rentrée du 14 septembre dernier. J'espère que chacun a pu s'exprimer sur le bilan de notre mandat.

De cette rencontre, je retiens principalement votre satisfaction du devoir accompli durant ce mandat et en attendant le compte-rendu plus complet, je relève parmi ce qui vous a marqué, la cohérence des réalisations, l'image de marque de la commune au-delà de ses frontières, les initiatives en faveur du développement durable, nos capacités d'innovation et le développement des animations en particulier grâce à la création de l'Association « fêtes et traditions millonfossoises » et des jardins partagés « bêche et culture ».

Vous avez unanimement regretté le départ de Géry et les difficultés relationnelles avec l'école, ou plutôt avec l'Education Nationale, en dépit d'une nette amélioration l'an dernier sous l'impulsion de Mme Luysch. Vous avez également déploré l'attitude de certains habitants (je ne veux pas généraliser), exigeants, intransigeants, voire irrespectueux.

En la matière, chacun voit bien qu'il ne faut pas s'engager au service du bien commun en espérant des remerciements en retour.

Vous avez également souhaité une meilleure régularité d'information entre élus, reconnaissant également votre manque de temps pour vous investir suffisamment. Mais vous avez souligné aussi que la diversité des membres est une richesse et que la jeunesse a eu sa place : « en entrant au conseil municipal, on n'entre pas en maison de retraite »

Nous entamons la dernière partie de ce mandat où nous aborderons les dernières réalisations que nous avons programmées. Vous apprécierez qu'en mars prochain, nous aurons pu consommer complètement à l'euro près le fonds de concours de la CAPH, tout en arrivant à bout de nos derniers projets (rénovation énergétique de la salle de gym de l'école, vidéo-protection, étude d'aménagement de la clairière et réalisations des dernières entrées de maison).

Je tiens à mettre en exergue le pourcentage de subventions obtenues pour la réalisation de nos investissements (plus de 70% sur un budget de plus d'1 million ½) et je pense que nous pouvons en être fiers. Mais je n'oublie pas que cet excellent suivi budgétaire est dû à notre Directeur général des services, Cédric, dont je vous invite à saluer le professionnalisme, au moment où il va nous quitter pour une évolution de carrière qu'il a amplement méritée. Aujourd'hui, c'est probablement son dernier conseil municipal et je crois qu'il mérite bien nos applaudissements.

Merci de m'avoir écouté et passons si vous voulez bien à l'ordre du jour.

(Arrivée de M. Dochez pendant le préambule de M. le Maire)

M. Lieppe remercie M. le Maire et son conseil pour ces marques de sympathie, il rappelle qu'il est arrivé à Millonfosse en 2004 qu'il a été très heureux de pouvoir se former et apporter son aide aux équipes municipales qui se sont succédées (2 maires, 8 adjoints, 19 conseillers différents).

Il espère avoir été à la hauteur de leurs attentes mais après 15 années passées au service de la commune et de ses habitants, il est temps pour lui d'envisager de donner un nouvel élan à sa carrière par le biais d'une promotion prochaine au grade d'attaché principal, promotion impossible à Millonfosse du fait du nombre d'habitants.

Il souhaite rendre hommage à chacun des élus et annonce qu'il quitte Millonfosse pour Rosult la tête pleine de souvenirs.

Il tient à les remercier pour les échanges partagés et souhaite tous ses vœux de réussite à ceux qui désirent continuer l'aventure.

Il précise que, dans un contexte de fin de mandat, sa décision n'a rien à voir avec les annonces récentes et compte sur tous pour rappeler, si nécessaire, que son départ de Millonfosse n'est dû qu'à l'obtention d'une promotion qu'il estime méritée.

En réponse à l'intervention du maire, M. Thuru précise qu'il y aura très certainement un problème de trésorerie l'année prochaine du fait du remboursement tardif des subventions.

## **Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 25 juin 2019**

M. le Maire fait un cours rappel de la précédente réunion et informe l'assemblée qu'un courrier a été envoyé à la mairie de St Amand les Eaux concernant la dangerosité du carrefour rue du 8 Mai 45 et rue de Millonfosse au moment de la sortie des ouvriers de l'usine Outinord.

M. Thuru précise également que malgré les grosses pluies de ces derniers jours les écoulements se font beaucoup mieux depuis l'intervention de Noréade.

**Adopté à l'unanimité**

## **OBJET : Création de poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs**

### **N°2019-4-001**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou de la promotion interne.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de créer d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs afin de pourvoir au remplacement du secrétaire de mairie.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public, dont les fonctions relèveront de la catégorie B, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau IV ou III (bac ou bac + 2) et d'une expérience professionnelle dans le secteur concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'emploi. M. le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un poste de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 novembre 2019 : Filière : administrative, Cadre d'emploi : Rédacteur, Grade : Rédacteur (ancien effectif : 0, nouvel effectif : 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un poste de rédacteur à temps complet, d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié et de donner tout pouvoir à M. le Maire afin de signer tout document et de réaliser les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Adopté à l'unanimité**

## **OBJET : Tarif de la cantine**

### **N°2019-4-002**

M. le Maire rappelle que la cantine scolaire, créée en Avril 1988, n'est actuellement réservée qu'aux enfants fréquentant l'école de Millonfosse et que de ce fait il n'existe qu'un seul tarif, à savoir 3.40 € le repas.

M. le Maire fait part de la demande d'enseignants souhaitant prendre leur repas à la cantine, pour cela il convient de créer un tarif « adulte ». Après discussion en réunion d'adjoints, il vous est proposé de fixer le prix du ticket « adulte » à 5 €.

Mme Notter interpelle l'assemblée en demandant si des conditions d'accueil ont été établies au préalable, car si le tarif est accepté ce jour il sera plus compliqué par la suite de refuser les adultes en restauration scolaire. Elle pense qu'il serait plus judicieux de créer d'abord un règlement puis ensuite de définir le prix de vente du repas.

Mmes Chartier et Dutrieux ne sont pas contre le fait d'accueillir le personnel enseignant.

M. Lecomte pense que si un espace leur est bien défini il n'y aurait pas de problème.

M. Thuru propose de bien réfléchir avant de proposer un tarif et d'établir au préalable un règlement.

M. Leclercq suggère de demander en premier lieu au conseil l'accord pour accueillir les enseignants, ensuite à quelle condition et enfin voir pour le tarif.

M. le Maire propose donc d'ajourner cette délibération jusqu'à la prochaine réunion de conseil et de mettre en place un règlement.

**Adopté en séance : 1 contre : M. Brunel**

## **OBJET : Sollicitation d'un fonds de concours de la C.A.P.H. – Entrées maison et trottoirs**

### **N° 2019-4-003**

Il vous est proposé de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération suivante : Entrées de maisons et trottoirs et d'autoriser M. le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Travaux : 13 927.42 € H.T., 16 712.90 € T.T.C.

FCTVA : 2 741.58 €, Commune : 6 985 .66 €, CAPH : 6 985.66 €

M. Dochez demande quelles sont les entrées concernées : 2 maisons récentes situées rue du Bois Delpierre et route de Bousignies.

**Adopté à l'unanimité**

**OBJET : Sollicitation d'un fonds de concours de la C.A.P.H. – Vidéoprotection  
N° 2019-4-004**

Il vous est proposé de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération suivante : Vidéoprotection et d'autoriser M. le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Travaux : 18 167.27 € H.T., 21 800.72 € T.T.C.

FCTVA : 3 576.19 €, Commune : 9 112.26 €, CAPH : 9 112.27 €.

M. Leclercq précise que le prestataire a été retenu, que celui-ci doit désormais s'occuper du dossier afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au projet auprès de l'état avant le démarrage des travaux.

**Adopté en séance : 1 contre : M. Lecomte**

**OBJET : Sollicitation d'un fonds de concours de la C.A.P.H. – Travaux Résidence La Clairière  
N° 2019-4-005**

Il vous est proposé de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération suivante : Travaux Résidence La Clairière et d'autoriser M. le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Travaux : 32 577.25 € H.T., M.O. : 7 950.00 € H.T. soit un total de 40 527.25 € H.T., 48 632.70 € T.T.C.

FCTVA : 7 977.71 €, Commune : 20 327.50 €, CAPH : 20 327.50 €

M. Thuru précise qu'il est nécessaire de faire une étude avant le démarrage des travaux d'assainissement par Noréade. Il souligne que le stationnement reste le problème prioritaire au sein de ce lotissement.

**Adopté à l'unanimité**

**Objet : Modifications statutaires de la CAPH  
N°2019-4-006**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

La loi prévoit un transfert de compétences des Communautés d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : à cette date, la CAPH sera compétente en matière de « Gestion des Eaux Pluviales urbaines », au sens de l'article L 2226-1 »,

Par ailleurs, la compétence « Assainissement », d'ores et déjà intégrée dans les Statuts de la CAPH conformément à la délibération n°283/16 susvisée, a été précisée dans son intitulé, sous les termes « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 ».

Il convient, dès lors, de mettre en conformité les Statuts de la CAPH avec les dispositions de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

En outre, il est nécessaire d'apporter des précisions sur les compétences facultatives 'Érosion' et 'Ruissellement',

En effet, si seulement une partie des communes du territoire de la CAPH est concernée par le risque d'érosion et de ruissellement, le transfert de compétences doit concerner toutes les communes.

Il est donc nécessaire d'ajuster la rédaction de la compétence en retirant la mention des communes concernées par le risque.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 17 juin 2019 pour engager la procédure de modification des compétences sur ces 3 points.

Les conseils municipaux de toutes les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications proposées, et ce, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de trois mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, en :

- ✓ actant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise de compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 ».
- ✓ ajustant comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence obligatoire « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ».
- ✓ ajustant les compétences facultatives 'Érosion' et 'Ruissellement' par le retrait de toute référence à une zone géographique et en appliquant ces compétences facultatives sur l'intégralité du territoire de la CAPH.

## **Adopté à l'unanimité**

### **Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 4 avril 2019**

#### **N°2019-4-007**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (et notamment l'Article 86) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales et la circulaire interministérielle d'application en date du 15 septembre 2004,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 4 avril 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les coûts des charges transférées, tels que déterminés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération (Évaluation du coût des charges transférées au titre de l'adhésion d'Emerchicourt à la CAPH au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

## **Adopté à l'unanimité**

### **OBJET : Convention entre le Département du Nord et la commune relative à l'étude pour l'entretien du domaine public relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération**

#### **N° 2019-4-008**

M. le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention permettant de préciser les modalités de balayages des pistes cyclables.

Il rappelle que le balayage des pistes cyclables est assuré par le département sur les routes départementales hors agglomération mais qu'en agglomération celui-ci relève du pouvoir du maire.

Pour des raisons de solidarité territoriale envers les communes de moins de 10 000 habitants, le département propose de réaliser le balayage des pistes cyclables (incluses dans la chaussée et marquées par une bande de peinture) en agglomération sans contrepartie financières.

Seules les pistes cyclables séparées physiquement de la chaussée par une bordure par exemple implantées sur les trottoirs seraient exclues du dispositif, le balayage resterait donc de compétence communale.

M. le Maire propose donc à l'assemblée délibérante réunie ce jour d'émettre un avis favorable à la signature de cette convention qui prendra effet à la date de sa notification.

M. le Maire précise qu'il est souhaitable d'accepter même si la commune n'a pas de pistes cyclables pour le moment pour le cas où il y aurait un projet de pistes cyclables à réaliser,

## **Adopté à l'unanimité**

### **Objet : Nouvelles adhésions au Siden- Sian – Comités syndicaux des 11 juin et 04 juillet 2019**

#### **N°2019-4-009**

Le Conseil Municipal décide :

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- de la Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"
- de la Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- des Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)

→ D'accepter la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de BEURAIN (Nord) avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"

M. Thuru précise que même s'il est évident d'avoir de l'eau potable et des évacuations d'eau, il souhaite remercier leur travail effectué en amont et leurs nombreuses interventions (les problèmes lors des sécheresses, le raccordement des deux châteaux d'eau...)

## **Adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**S. Manard :** La vitesse des voitures rentrant et sortant du stade est un réel problème.

J'en ai moi-même fait la constatation ce lundi 23 au soir : une voiture est sortie à grande vitesse, s'est arrêtée au stop et a démarré en faisant crisser ses pneus. Elle a continué route d'Hasnon (à mon avis elle ne devait pas rouler à 50km/h). Serait-il possible que la gendarmerie fasse une intervention verbale auprès des joueurs et dirigeants du club lors d'un entraînement pour leur rappeler la conduite à tenir au volant dans notre lotissement ?

M. le Maire a interpellé le président de l'OM à ce sujet mais a aussi rencontré le nouveau commandant de la brigade de gendarmerie de Mortagne, l'adjudant-chef Decarpigny. Il faudrait inviter les joueurs et/ou les visiteurs à utiliser les places de stationnement route d'Hasnon et sur la place Daniel Grard qui ne sont malheureusement pas ou peu utilisés lors des manifestations. Le stationnement résidence de la clairière sera réglementé après les travaux évoqués avant.

M. Thuru pense que le problème est aussi à cause des résidents qui s'accaparent l'espace public en pensant qu'il leur appartient.

Mme Notter demande s'il est possible d'installer des béquilles : non car il ne s'agit pas d'une voie privée.

M. Lecomte propose un ralentisseur.

M. Rémy informe l'assemblée que la visibilité au stop en face de la mairie est devenue gênante à cause des fleurs.

M. le Maire a déjà été interpellé à ce sujet, il en a fait la remarque au nouvel adjudant-chef de gendarmerie qui à priori ne trouve pas ce croisement dangereux.

M. Lecomte rajoute que le problème vient aussi des voitures qui arrivent vite à la descente du pont d'Hasnon. Mme Chartier informe M. le Maire qu'elle a vu un dépôt sauvage route de Bousignies le long de la Scarpe. Les agents techniques sont allés ramassés les pots de peinture mais il reste des matériaux en amiante. Le Siaved sera contacté pour le ramassage (service payant pour les particuliers à 15 euros le sac et à n'utiliser que 2 fois par an). M. le Maire fait remarquer que le SIAVED a sollicité les municipalités afin de savoir si le service devait être mis en place pour les communes. Ce à quoi, la commune a donné son accord, mais le service n'est pas encore opérationnel et dans l'attente, le SIAVED a été sollicité pour trouver une solution provisoire.

## **INFOS CONSEIL**

1. Points sur les travaux : Ecole, interconnexion châteaux d'eau, Rue Barbusse
2. Enquête publique PLUi
3. Informations : CAPH (les Halles), St-Amand (le tour du monde en 80 minutes), SAGE N°14, Cap fibre (bilan d'étape), Courrier F. Roussel (Fermeture trésorerie)
4. Rapport activités : Cdg59 (2018), SIGH (2018), Partenord (2018)
5. Remerciements : Décès : Caroline Lemoine-Mairesse (PNR)

## **AGENDA**

### **Octobre 2019 :**

Mardi 8 octobre : Réunion informations fibre – Salle des fêtes - 18h30

Vendredi 11 octobre : Inauguration travaux école

Samedi 12 octobre : Marché du Terroir – sous la halle -14h/17h

13, 14 et 15 octobre : spectacle CAPH – marionnettes (vent debout)

### **Novembre 2019**

Samedi 9 novembre : Marché du Terroir – sous la halle -14h/17h

Jeudi 21 novembre : Soirée Beaujolais par l'association « fêtes et traditions millonfossoises »

Mardi 26 novembre : Conseil municipal

### **Décembre 2019**

Samedi 14 décembre : Marché du Terroir – sous la halle -14h/17h

### **Janvier 2020**

Samedi 11 janvier : Vœux du Maire

Séance close à 19h45

A collection of handwritten signatures in black ink, likely representing the council members mentioned in the agenda. The signatures are written in various styles and orientations, some overlapping. Some legible names include 'Lecomte', 'Chartier', 'Notter', 'Thuru', 'Rémy', 'Manard', 'Decarpigny', 'Siaved', 'SIAVED', 'CAPH', 'SIGH', 'Partenord', 'Lemoine-Mairesse', 'Beaujolais', 'millonfossoises', 'Conseil municipal', 'Marché du Terroir', 'Salle des fêtes', 'Inauguration travaux école', 'Vœux du Maire', 'Séance close à 19h45'.